

**Assurances Maghreb S.A**  
Société d'Assurances et de Réassurances  
Capital de 30.000.000 DT  
Siège social : Angle 64, rue de Palestine /  
22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère  
RC TUNIS N° B16657/1997 – MF : 01629N

Suivant Procès Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 avril 2014, messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghreb S.A sont convoqués au siège de la société le **jeudi 29 mai 2014 à 12h** en Assemblée Générale Ordinaire de la Société Assurances Maghreb S.A à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ASSURANCES MAGHREBIA S.A

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013 ;
- 3) Approbation, s'il y a lieu, des rapports sus-visés et des Etats Financiers de l'exercice 2013 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2013 ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- 6) Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 ;
- 7) Fixation du montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit ;
- 8) Mandat des Administrateurs ;
- 9) Mandat d'un Commissaire aux Comptes.

- GROUPE ASSURANCES MAGHREBIA« ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A – ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES SARL»

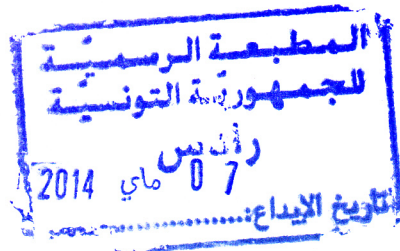
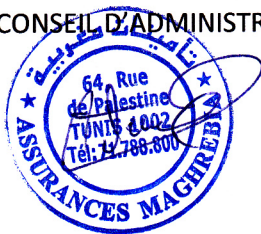
- 1) Examen du Rapport de Gestion du Groupe ;
- 2) Examen du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 3) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe et des Etats Financiers Consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2013.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la Société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



## PROJET DE RESOLUTIONS

### Première Résolution :

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2013, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES, ET DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2013.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

### Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2013, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE TOUTES LES OPERATIONS QUI Y SONT CITEES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

### Troisième Résolution :

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013, TELLE QUE PROPOSEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMME SUIT :

<b>Bénéfice de l'exercice :</b>	<b>6 660 583 DT</b>
<b>+ Report à Nouveau Antérieur :</b>	<b>5 887 127 DT</b>
	-----
<b>Premier Reliquat :</b>	<b>12 547 711 DT</b>
<b>- Réserve Légale :</b>	<b>627 386 DT</b>
	-----
<b>Deuxième Reliquat :</b>	<b>11 920 325 DT</b>
<b>- Réserves pour Réinvestissements Exonérés :</b>	<b>2 754 532 DT</b>
	-----
<b>Troisième Reliquat :</b>	<b>9 165 793 DT</b>
<b>- Autres réserves (Fonds social) :</b>	<b>220 000 DT</b>
	-----
<b>Quatrième Reliquat :</b>	<b>8 945 793 DT</b>
<b>- Dividendes</b>	<b>2 400 000 DT</b>
	-----
<b>Report à Nouveau</b>	<b>6 545 793 DT</b>

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2013 A PARTIR DU 1<sup>er</sup> AOUT 2014.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2013 A ..... (..... DT) BRUTS PAR ADMINISTRATEUR.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES EMOLUMENTS DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT D'AUDIT POUR L'EXERCICE 2013 A CINQ MILLE DINARS BRUTS (5000 DT) PAR MEMBRE SOIT QUINZE MILLE DINARS AU TOTAL.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, RATIFIE LA COOPTATION FAITE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LORS DE SA SEANCE DU 3 AVRIL 2014, DE MONSIEUR ROBERTO GASSO EN TANT QUE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOCIETE ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A EN REMPLACEMENT DE MR ALESSANDRO DONÀ.

ELLE CONSTATE L'EXPIRATION DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS DES ASSURANCES MAGHREBIA, DECIDE DE NOMMER LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DESIGNES CI-APRES :

- .....
- .....
- .....

LE MANDAT DE CE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST FIXE POUR LA DUREE DE TROIS (3) ANS, A PARTIR DE L'EXERCICE 2014 ET CE JUSQU'A LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE QUI STATUERA SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONSTATE L'EXPIRATION AU TERME DE L'EXERCICE 2013 DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, LA SOCIETE GSAudit&Advisory - HLB REPRESENTÉ PAR MR SAMI MENJOUR. CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 26 DES STATUTS DES ASSURANCES MAGHREBIA, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE DE NOMMER .....EN QUALITE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA

SOCIETE, POUR UNE DUREE DE TROIS (3) ANS, SOIT POUR LES EXERCICES 2014, 2015 ET 2016. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....